



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Georges BRASSENS
ÉCOUCHÉ

Le Principal du collège
Georges BRASSENS

Aux

Parents d'élèves de 3èmes

Écouché, le 07 septembre 2020



Objet : Séquence d'observation en milieu professionnel

Textes de référence :

[Décret du 24 août 2005](#) relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège

[Décret du 18 novembre 2015](#) relatif aux dispositions du Parcours Avenir (ancien PDMF)

[Circulaire du 8 septembre 2003](#) relatifs aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de 16 ans

Collège
G. BRASSENS

Le Principal
Parize RUGARD

Téléphone
02 33 35 10 06

Mél.
ce.0610016L@ac-
caen.fr

Rue Saint-Exupéry
61150 Écouché

Madame, Monsieur,

Au cours de son année de 3^{ème}, chaque élève doit participer à une séquence d'observation en milieu professionnel, dans le secteur privé ou public. Cette année, la séquence se déroulera du lundi 30 novembre au samedi 05 décembre 2020.

Elle a pour objectif de **"sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation"**.

La séquence d'observation en milieu professionnel concourt ainsi à la réflexion et à l'approche positive de l'orientation dans le cadre du **PARCOURS AVENIR**. Insérée dans l'emploi du temps de l'année scolaire, je vous rappelle qu'elle revêt un caractère **obligatoire**, et fera l'objet d'une **évaluation** par les enseignants.

Je vous invite donc avec votre enfant, à finaliser les démarches de recherche de stage commencées en juin dernier, et à nous faire parvenir dans les meilleurs délais la fiche de recherche de stage ci-jointe.

La convention de stage devra être signée par vous, votre enfant et le chef d'entreprise puis déposée au secrétariat de Direction. Aucun stage ne saurait commencer en l'absence de ce document signé.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Depuis le 1er janvier 2019, les élèves de moins de 14 ans ne sont plus limités au réseau familial ou à une administration. Ils peuvent partir en stage dans des entreprises régies par le droit privé.

Actualités COVID-19 : À partir du 1er septembre, le port du masque devient obligatoire dans les entreprises et associations.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Principal

Parize RUGARD